



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 116623

Texte de la question

Présenté comme une expérience pilote en 1996, le service volontaire européen semble constituer l'un des principaux volets du programme européen jeunesse 2000-2006. Ainsi M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de bien vouloir lui faire connaître le bilan de ce programme ainsi que ses perspectives de développement pour les années 2007 à 2013.

Texte de la réponse

Le service volontaire européen (SVE) a été créé à l'initiative de la Commission européenne en 1996. D'abord action pilote, le SVE constitue à présent un volet du programme « jeunesse ». Avec le « programme européen jeunesse » (2000-2006), ce sont, annuellement, 4 500 jeunes qui vivent cette expérience de volontariat dans plus de 31 pays. La Commission européenne vient donc de fêter les dix ans du SVE. Cette initiative en faveur des jeunes s'est imposée comme une composante fondamentale de l'action communautaire dans le domaine de la jeunesse. Cette action offre l'opportunité pour le jeune d'oeuvrer pour un projet d'intérêt général, d'exercer une activité responsable et formatrice tout en découvrant un pays, une nouvelle culture. Outre le sens de la solidarité, il vise à développer la participation et l'engagement citoyens, les qualités humaines, un savoir être, et permet l'acquisition d'un savoir-faire technique qui seront très utiles au jeune dans la perspective de son intégration sociale et professionnelle. En France, le programme est géré et développé par une agence nationale sous tutelle du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), basée à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). Sur l'impulsion de l'Agence nationale et des services déconcentrés du MJSVA, le service volontaire européen a connu un développement constant tout au long de ces dix années. Chaque année, l'Agence nationale permet à 750 jeunes, âgés de 18 à 25 ans de vivre une expérience de volontariat européen (500 Français partent en Europe et 250 Européens sont accueillis chaque année) sur une durée allant de 3 semaines à 12 mois. En France, 60 % des volontaires au SVE sont des filles. La durée moyenne d'un projet est de 9 mois et concerne des thèmes très diversifiés avec une dominante du secteur social, de l'animation et des solidarités. L'âge moyen du jeune volontaire est de 22 ans. Bien qu'il s'agisse d'un dispositif ouvert à tous, une majorité d'entre eux sont diplômés. Le jeune volontaire est accompagné tout au long du processus et bénéficie, au sein de son organisation d'accueil - qui lui fournit le gîte et une indemnité forfaitaire - d'un suivi avec un tuteur et de différents temps de formation (sensibilisation avant le départ, évaluations régulières, apprentissage de la langue du pays...). Le SVE représente 38,5 millions d'euros, soit 34,9 % du budget total du programme « jeunesse » (2006). Le coût d'un volontaire est de l'ordre de 7 000 euros. La variété des projets de service volontaire a permis de bâtir de solides partenariats entre les jeunes, mais aussi entre les organisations impliquées (ONG, collectivités...), ce qui constitue un atout considérable en matière de construction européenne. Aussi, les prochaines années verront-elles la confirmation d'un SVE qui s'impose comme une des actions phares du nouveau programme « Jeunesse en action ». Celui-ci succède au précédent programme Jeunesse, pour la période 2007-2013. L'accès au SVE s'enrichit : les 18-30 ans sont désormais concernés et la gestion du programme est encore simplifiée afin de correspondre davantage à un large public et s'adresser plus précisément aux jeunes qui ont le moins d'opportunités. En outre, le SVE peut

désormais prendre la forme d'une action collective et s'ouvre sur le monde. Avec le développement du SVE, l'objectif de 10 000 jeunes par an devrait être atteint à moyen terme.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116623

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 722

Réponse publiée le : 27 mars 2007, page 3166